



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 1 584 276 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**12.10.2005 Bulletin 2005/41**

(51) Int Cl.7: **A47K 10/10**

(21) Numéro de dépôt: **05290716.9**

(22) Date de dépôt: **01.04.2005**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR LV MK YU**

(72) Inventeur: **Schell, Guy**  
**93160 Noisy le Grand (FR)**

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**  
**Cabinet Malemont**  
**42, Avenue du Président Wilson**  
**75116 Paris (FR)**

(30) Priorité: **09.04.2004 FR 0403749**

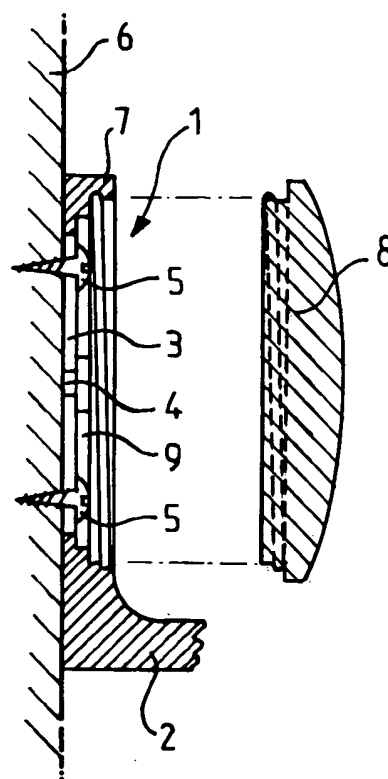
(71) Demandeur: **PARALUX SAS**  
**77140 Nemours (FR)**

Remarques:  
Revendications modifiées conformément à la règle  
86 (2) CBE.

(54) **Embase pour fixer un objet à usage domestique sur un support tel qu'un mur, et objet à usage domestique comprenant une telle embase**

(57) L'embase selon l'invention comporte deux trous allongés (3,4) destinés à livrer passage à des moyens de fixation (5) aptes à être implantés dans un support (6) tel qu'un mur, et un cache (8, 11, 21) dimensionné pour recouvrir les moyens de fixation. Selon l'invention, les trous allongés (3,4) s'étendent perpendiculairement l'un à l'autre et ont chacun une longueur appropriée pour permettre le passage d'au moins deux moyens de fixation (5) destinés à être implantés à distance l'un de l'autre dans le support (6).

L'invention concerne également un objet à usage domestique, par exemple un accessoire de salle de bains, comprenant une telle embase.



**FIG.2**

**EP 1 584 276 A1**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une embase pour fixer un objet à usage domestique, notamment un accessoire de salle de bains, sur un support tel qu'un mur, comportant des trous allongés prévus pour livrer passage à des moyens de fixation aptes à être implantés dans le support afin de la fixer sur celui-ci, et un cache dimensionné pour recouvrir les moyens de fixation.

**[0002]** Les embases utilisées actuellement pour fixer des accessoires de salle de bains et autres objets à usage domestique comportent en général deux trous espacés destinés chacun à recevoir un moyen de fixation conventionnel tel qu'une vis.

**[0003]** Les dimensions et l'entraxe des trous de ces embases ne sont toutefois pas normalisés. Les personnes souhaitant fixer des objets à usage domestique sont donc contraintes de réaliser dans les murs destinés à porter ces objets des trous dont les entraxes sont imposés par les fabricants.

**[0004]** Lorsque de nouveaux occupants s'installent dans des logements habités précédemment par d'autres personnes, ils ont la désagréable surprise de constater que les murs des salles de bains, des cabinets de toilette et des cuisines sont truffés de trous correspondant aux emplacements des objets à usage domestique de ces autres personnes.

**[0005]** Or comme les trous des embases des objets à usage domestique d'un nouvel occupant ont généralement des entraxes différents de ceux des objets installés antérieurement, ce nouvel occupant est souvent contraint de renoncer à ses propres objets à usage domestique et de se rendre dans de nombreux magasins pour trouver des objets lui permettant de réutiliser les trous existants, mais ne lui donnant pas nécessairement satisfaction pour des questions de dimensions et d'esthétique.

**[0006]** Il est vrai que si le nouvel occupant souhaite utiliser ses propres objets, il peut reboucher les trous existants ou remplacer les revêtements fixés sur les murs, mais cette solution est en général très coûteuse.

**[0007]** La présente invention se propose de remédier aux inconvénients susmentionnés et, pour ce faire, elle concerne une embase conçue pour fixer sur un support tel qu'un mur un objet à usage domestique, notamment un accessoire de salle de bains, cette embase ayant la structure indiquée au premier paragraphe ci-dessus et étant caractérisée en ce qu'elle comprend deux trous allongés s'étendant perpendiculairement l'un à l'autre et ayant chacun une longueur appropriée pour permettre le passage d'au moins deux moyens de fixation destinés à être implantés à distance l'un de l'autre dans le support.

**[0008]** Grâce aux deux trous allongés de l'embase selon l'invention, il est possible maintenant de fixer sur un mur un accessoire de salle de bains ou tout autre objet à usage domestique en utilisant des trous préexistants dans le mur aussi bien dans le sens vertical que dans

le sens horizontal.

**[0009]** La longueur particulière des trous allongés permet en effet d'adapter la distance des moyens de fixation (vis ou autres) à la distance des deux trous préexistants à réutiliser.

**[0010]** Selon un mode de réalisation particulier de l'embase, chacun des deux trous allongés comprend au moins deux parties rectilignes distinctes situées dans le prolongement l'une de l'autre.

**[0011]** On notera ici que la réalisation en plusieurs parties des trous allongés permet d'augmenter la distance entre les moyens de fixation sans diminuer la résistance mécanique de l'embase.

**[0012]** Selon un autre mode de réalisation particulier, les deux trous allongés forment une croix dont les branches se croisant de préférence au centre de l'embase.

**[0013]** Lorsque les trous allongés sont constitués de deux parties rectilignes distinctes, l'embase peut avantageusement comprendre un plot destiné à recevoir le cache, ce plot étant situé entre les deux parties rectilignes de chacun des trous allongés.

**[0014]** Il suffit donc de mettre en place le cache sur le plot pour dissimuler les moyens de fixation et améliorer l'esthétique de l'embase.

**[0015]** De préférence, l'objet à usage domestique est solidaire de l'embase tandis que le plot est cylindrique et porte un filetage extérieur apte à coopérer avec un filetage ménagé dans le cache.

**[0016]** Il convient donc de visser le cache sur le plot pour le fixer sur l'embase, ce qui est facile et rapide à réaliser.

**[0017]** Selon une variante de réalisation, le cache peut être enfilé sur le plot, entre l'embase et un objet à usage domestique destiné à être fixé sur ledit plot.

**[0018]** Dans cette variante, le plot peut être cylindrique et comporter une encoche latérale tandis que l'objet à usage domestique peut comporter un trou borgne par l'intermédiaire duquel il peut être enfilé sur le plot, l'extrémité d'une vis pointeau vissée dans un trou taraudé ménagé dans l'objet à usage domestique de façon à déboucher dans le trou borgne étant destinée à pénétrer dans l'encoche latérale du plot.

**[0019]** Il convient dans ce cas d'enfiler le cache et l'objet à usage domestique sur le plot pour les fixer sur l'embase à l'aide de la vis pointeau, ce qui est réalisable facilement et en peu de temps.

**[0020]** Cette solution est particulièrement économique puisqu'elle permet d'utiliser un seul type d'embase pour fixer des objets à usage domestique différents.

**[0021]** Par ailleurs, le plot peut avantageusement comporter une base polygonale destinée à pénétrer dans un orifice de forme correspondante ménagé dans le cache de façon à immobiliser ce dernier en rotation.

**[0022]** Afin de réduire au maximum l'épaisseur de l'ensemble constitué par le cache et l'embase, il est souhaitable que celle-ci comporte sur sa face opposée au support un renforcement entourant la périphérie de chacun des deux trous allongés.

**[0023]** Lorsque les moyens utilisés pour fixer l'embase contre le support sont des vis, les têtes de celles-ci peuvent en effet être logées dans les renforcements, ce qui leur évite de faire saillie sur l'embase et permet par conséquent de réduire l'espace entre celle-ci et le cache.

**[0024]** La présente invention concerne également un objet à usage domestique, notamment un accessoire de salle de bains, comprenant une embase comportant l'une au moins des caractéristiques décrites ci-dessus.

**[0025]** Cinq modes d'exécution de la présente invention seront décrits ci-après à titre d'exemples nullement limitatifs en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue de face schématique et partiellement arrachée de l'embase d'un accessoire de salle de bains, cette embase étant fixée contre un mur ;
- la figure 2 est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1, montrant le cache destiné à être fixé sur l'embase ;
- la figure 3 est une vue de face schématique et partiellement arrachée d'une autre embase d'accessoire de salle de bains, fixée contre un mur ;
- la figure 4 est une vue en coupe selon la ligne IV-IV de la figure 3, montrant le cache correspondant ; et
- la figure 5 à 7 sont des vues en coupe schématiques montrant d'autres embases d'accessoire de salle de bains.

**[0026]** Les embases que l'on peut voir sur les figures 1 à 4 sont solidaires d'un accessoire de salle de bains tel qu'un porte-verre, un porte-savon ou un anneau de porte-serviette. Elles pourraient toutefois être solidaires d'un accessoire de cabinet de toilette tel qu'un dérouleur de papier, ou d'un accessoire de cuisine tel qu'une boîte à sel ou une boîte à allumettes, sans sortir du cadre de la présente invention.

**[0027]** L'embase visible sur les figures 1 et 2 se présente sous la forme générale d'un disque 1 se prolongeant au-delà de sa périphérie par une patte 2 s'étendant perpendiculairement à sa face antérieure et se terminant par un accessoire de salle de bains non représenté.

**[0028]** Cette embase comprend deux trous allongés 3, 4 ayant la même longueur et se croisant à angle droit au centre du disque 1.

**[0029]** Chacun des trous 3, 4 est rectiligne et a une longueur suffisante pour qu'il puisse recevoir deux vis 5 destinées à être implantées dans un mur 6 afin de fixer l'embase contre celui-ci.

**[0030]** On conçoit aisément qu'en raison de la longueur importante des trous 3 et 4, il est possible d'adapter la distance des deux vis 5 à la distance de deux trous préexistants ménagés dans le mur, ces derniers pouvant être situés verticalement ou horizontalement.

**[0031]** Dans l'exemple représenté sur les figures 1 et

2, deux vis traversant le trou allongé vertical 3 sont utilisées pour fixer l'embase contre le mur 4.

**[0032]** Ces deux vis auraient toutefois pu traverser le trou allongé horizontal 4 si le mur avait comporté deux trous situés à la même hauteur et séparés l'un de l'autre par une distance inférieure à la longueur du trou horizontal 4.

**[0033]** Comme le montre clairement la figure 2, l'embase comporte un rebord annulaire 7 faisant saillie à la périphérie de sa face antérieure et destiné à retenir un cache 8 prévu pour rendre les trous allongés 3, 4 et les vis 5 invisibles.

**[0034]** On notera ici que la périphérie externe du cache 8 et la périphérie interne du rebord 7 sont filetées, ce qui permet de fixer le cache 8 sur l'embase par vissage.

**[0035]** L'embase visible sur les figures 1 et 2 comporte par ailleurs, du côté de sa face antérieure, un renforcement 9 entourant la périphérie des trous allongés 3 et 4.

**[0036]** Ce renforcement sert de logement aux têtes des vis et permet au cache 8 de venir directement contre la face antérieure de l'embase.

**[0037]** L'ensemble constitué par l'embase et le cache peut donc avoir une faible épaisseur.

**[0038]** L'embase visible sur les figures 3 et 4 présente de grandes similitudes avec celle qui vient d'être décrite.

**[0039]** En fait, elle se distingue de l'embase visible sur les figures 1 et 2 en ce que chacun des deux trous allongés comprend deux parties rectilignes distinctes 3a, 3b ; 4a, 4b situées dans le prolongement l'une de l'autre, et en ce qu'un plot 10 destiné à recevoir un cache 11 est situé entre les deux parties rectilignes de chacun des trous allongés.

**[0040]** Comme le montre clairement la figure 4, le plot 10 est cylindrique et porte un filetage destiné à coopérer avec un filetage ménagé dans le cache 11.

**[0041]** Lorsque le cache 11 est vissé sur le plot 10, il vient en butée contre la face antérieure de l'embase et est entouré par le rebord 7 de celle-ci.

**[0042]** En effet, la face antérieure de l'embase comporte un renforcement 9a entourant la périphérie de chacune des parties rectilignes des trous allongés et évitant que les têtes des vis 5 forment des saillies.

**[0043]** Les embases représentées sur les figures 5 à 7 sont des éléments distincts des accessoires destinés à être fixés contre un mur par leur intermédiaire.

**[0044]** L'embase visible sur la figure 5 se présente sous la forme d'un disque comprenant deux trous allongés ayant la même forme et la même fonction que celles des trous allongés 3, 4 de l'embase visible sur les figures 1 et 2.

**[0045]** Cette embase comporte une surface périphérique ayant la forme d'un tronc de cône dont la petite base est appliquée contre le mur 6, et est recouverte par un cache 12 se présentant sous la forme d'une coupelle.

**[0046]** Le cache 12 comporte un fond 13 pourvu d'un

trou central 14 et est relié à un accessoire de salle de bains 15 par l'intermédiaire d'une vis 16 traversant le trou central 14 et dont la tête s'appuie contre la face intérieure du fond 13.

**[0047]** Le cache comporte également une jupe latérale 17 dont la surface périphérique interne présente la même conicité que la surface périphérique externe de l'embase.

**[0048]** La surface périphérique interne de la jupe du cache est en contact avec la surface périphérique externe de l'embase, tandis que le cache 12 est fixé sur cette dernière par une vis-pointeau 18.

**[0049]** L'embase visible sur la figure 6 se présente sous la forme d'un disque comprenant deux trous allongés ayant la même forme et la même fonction que celles des trous allongés de l'embase visible sur les figures 3 et 4.

**[0050]** Cette embase comporte un plot cylindrique 19 situé entre les deux parties rectilignes de chacun des trous allongés et comportant une encoche latérale 20.

**[0051]** Elle est associée à un cache 21 se présentant sous la forme d'une coupelle destinée à la recouvrir entièrement.

**[0052]** Cette coupelle comporte un fond 22 pourvu d'un trou central 23 et est destinée à être enfilée sur le plot 19.

**[0053]** Un accessoire de salle de bains 24 comportant un trou borgne 25 est également destiné à être enfilé sur le plot 19, à la suite du cache 21.

**[0054]** La fixation du cache 21 et de l'accessoire 24 sur le plot 19 peut être assurée grâce à une vis-pointeau 26 reçue dans un trou taraudé 27 ménagé dans l'accessoire 24 de façon à déboucher dans le trou borgne 25.

**[0055]** Il suffit en effet de visser la vis-pointeau 26 jusqu'à ce que son extrémité libre vienne s'appuyer contre le fond de l'encoche latérale 20 du plot 19 lorsque le cache 21 et l'accessoire 24 sont convenablement enfilés sur le plot 19.

**[0056]** Le cache 21 comporte également une jupe latérale 28 destinée à entourer la paroi latérale de l'embase lorsque le cache 21 et l'accessoire 24 sont fixés sur le plot 19.

**[0057]** L'embase visible sur la figure 7 se distingue de celle qui vient d'être décrite en référence à la figure 6 en ce que le plot 19 comporte une base polygonale 28 destinée à pénétrer dans un orifice de forme correspondante ménagé dans une protubérance 29 située sur la face interne du cache 21, dans le prolongement du trou central 23.

**[0058]** Grâce à la base 28 et à l'orifice de forme correspondante du cache 21, celui-ci ne peut donc tourner par rapport à l'embase.

## Revendications

1. Embase pour fixer un objet à usage domestique, notamment un accessoire de salle de bains, sur un

support (6) tel qu'un mur, comportant des trous allongés (3, 4) prévus pour livrer passage à des moyens de fixation (5) aptes à être implantés dans le support afin de la fixer sur celui-ci, et un cache (8, 11, 21) dimensionné pour recouvrir les moyens de fixation, **caractérisée en ce qu'elle** comprend deux trous allongés (3, 4) s'étendant perpendiculairement l'un à l'autre et ayant chacun une longueur appropriée pour permettre le passage d'au moins deux moyens de fixation (5) destinés à être implantés à distance l'un de l'autre dans le support (6).

2. Embase selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** chacun des deux trous allongés (3, 4) comprend au moins deux parties rectilignes distinctes (3a,3b ; 4a,4b) situées dans le prolongement l'une de l'autre.

3. Embase selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** les deux trous allongés (3,4) forment une croix.

4. Embase selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les branches de la croix se croisent au centre de l'embase.

5. Embase selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un plot (10,19) destiné à recevoir le cache, ce plot étant situé entre les deux parties rectilignes (3a,3b ; 4a,4b) de chacun des trous allongés (3,4).

6. Embase selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** l'objet à usage domestique est solidaire de l'embase tandis que le plot (10) est cylindrique et porte un filetage extérieur apte à coopérer avec un filetage ménagé dans le cache (11).

7. Embase selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** le cache (21) est destiné à être enfilé sur le plot (19), entre l'embase et un objet à usage domestique (24) destiné à être fixé sur ledit plot.

8. Embase selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** le plot (19) est cylindrique et comporte une encoche latérale (20) tandis que l'objet à usage domestique (24) comporte un trou borgne (25) par l'intermédiaire duquel il peut être enfilé sur le plot (19), l'extrémité d'une vis pointeau (26) vissée dans un trou taraudé (27) ménagé dans l'objet à usage domestique de façon à déboucher dans le trou borgne (25) étant destinée à pénétrer dans l'encoche latérale (20) du plot (19).

9. Embase selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** le plot (19) comporte une base polygonale (28) destinée à pénétrer dans un orifice de forme correspondante ménagé dans le cache (21) de fa-

çon à immobiliser ce dernier en rotation.

10. Embase selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** comporte sur sa face opposée au support (6) un renforcement (9; 9a) entourant la périphérie de chacun des deux trous allongés (3 ; 3a,3b ; 4 ; 4a,4b). 5
11. Objet à usage domestique, notamment accessoire de salle de bains, comprenant une embase selon l'une quelconque des revendications précédentes. 10

**Revendications modifiées conformément à la règle 86(2) CBE.** 15

1. Embase pour fixer un objet à usage domestique, notamment un accessoire de salle de bains, sur un support (6) tel qu'un mur, dans laquelle des trous allongés (3, 4) s'étendant perpendiculairement les uns par rapport aux autres sont prévus pour livrer passage à des moyens de fixation (5) aptes à être implantés dans le support afin de la fixer sur celui-ci, et qui est pourvue d'un cache (8, 11, 21) dimensionné pour recouvrir les moyens de fixation, **caractérisée en ce que** les trous allongés (3, 4) forment une croix et comportent des parties rectilignes ayant chacune une longueur appropriée pour permettre le passage d'au moins deux moyens de fixation (5) destinés à être implantés à distance l'un de l'autre dans le support (6). 20 25 30

2. Embase selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les branches de la croix se croisent au centre de l'embase. 35

3. Embase selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce qu'elle** comprend un plot (10,19) destiné à recevoir le cache, ce plot étant situé entre les parties rectilignes (3a,3b ; 4a,4b) des trous allongés (3,4) formant la croix. 40

4. Embase selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** l'objet à usage domestique est solidaire de l'embase tandis que le plot (10) est cylindrique et porte un filetage extérieur apte à coopérer avec un filetage ménagé dans le cache (11). 45

5. Embase selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** le cache (21) est destiné à être enfilé sur le plot (19), entre l'embase et un objet à usage domestique (24) destiné à être fixé sur ledit plot. 50

6. Embase selon la revendication 5, **caractérisée en ce que** le plot (19) est cylindrique et comporte une encoche latérale (20) tandis que l'objet à usage domestique (24) comporte un trou borgne (25) par l'intermédiaire duquel il peut être enfilé sur le plot 55

(19), l'extrémité d'une vis pointeau (26) vissée dans un trou taraudé (27) ménagé dans l'objet à usage domestique de façon à déboucher dans le trou borgne (25) étant destinée à pénétrer dans l'encoche latérale (20) du plot (19).

7. Embase selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** le plot (19) comporte une base polygonale (28) destinée à pénétrer dans un orifice de forme correspondante ménagé dans le cache (21) de façon à immobiliser ce dernier en rotation.

8. Embase selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce qu'elle** comporte sur sa face opposée au support (6) un renforcement (9;9a) entourant la périphérie de chacun des deux trous allongés (3 ; 3a,3b ; 4 ; 4a,4b).

9. Objet à usage domestique, notamment accessoire de salle de bains, comprenant une embase selon l'une quelconque des revendications précédentes.

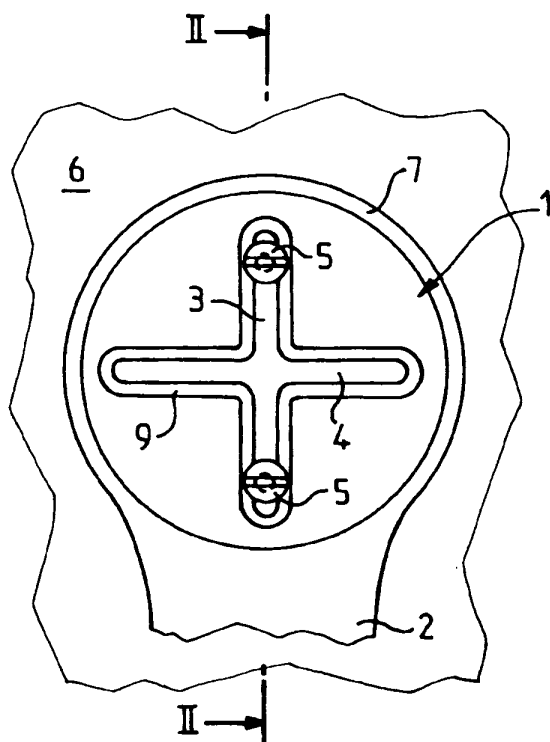


FIG.1

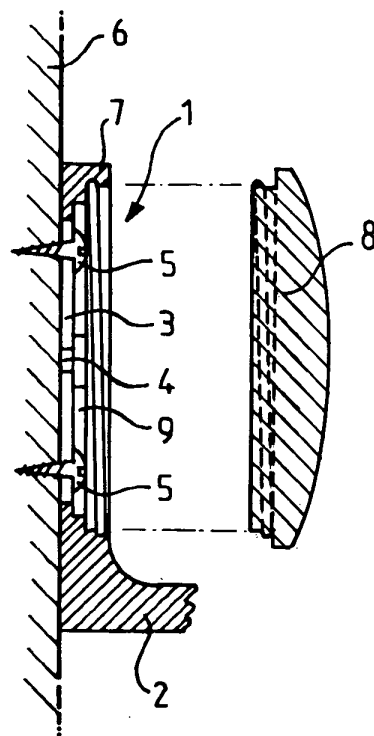


FIG.2

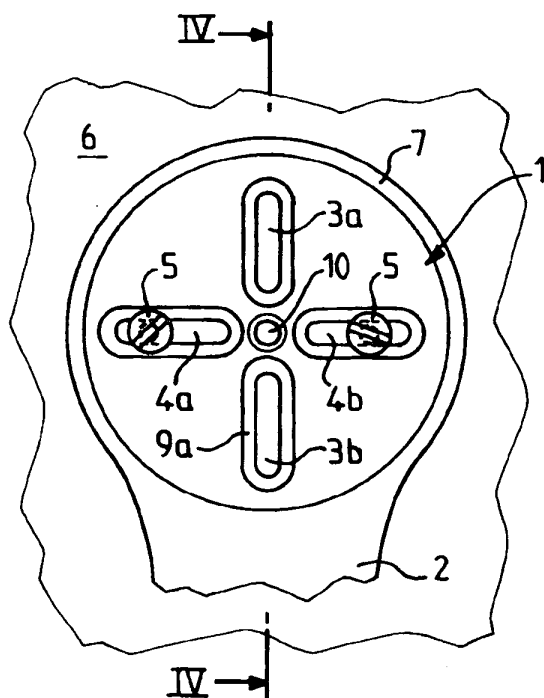


FIG.3

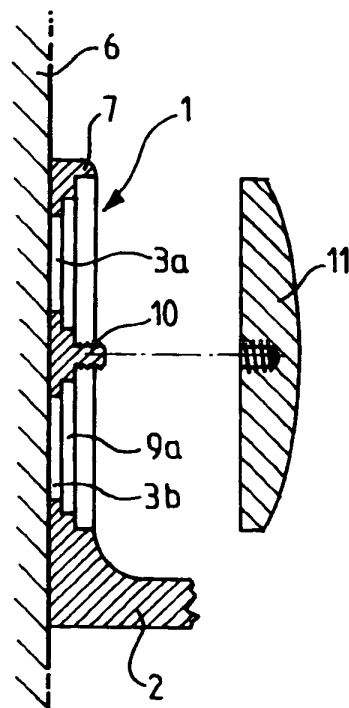


FIG.4

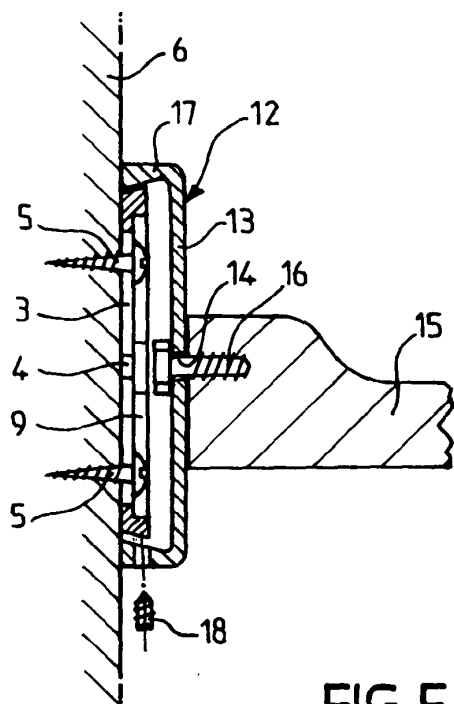


FIG. 5

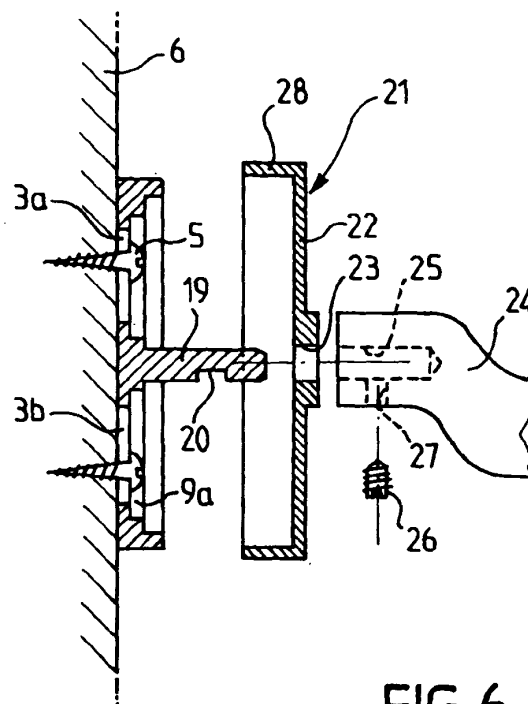


FIG. 6

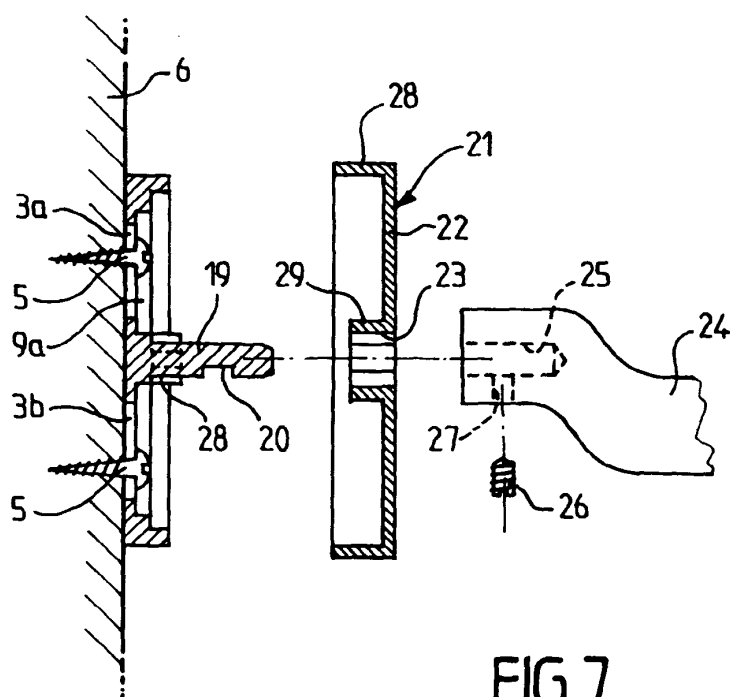


FIG. 7



Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 05 29 0716

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                       |                                   |                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                       | Revendication concernée           | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)       |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | EP 0 857 449 A (ROMAN DIETSCHE GMBH & CO. KG) 12 août 1998 (1998-08-12)<br>* colonne 3, ligne 19 - colonne 4, ligne 35; figures 1-4 * | 1,2,11                            | A47K10/10                                 |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | US 3 596 861 A (GIOVANNI BALDINI) 3 août 1971 (1971-08-03)<br>* figures 1,6,7 *                                                       | 1,10,11                           |                                           |
| X                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | US 5 178 353 A (HUXTABLE ET AL) 12 janvier 1993 (1993-01-12)<br>* figures 1-4 *                                                       | 1,10,11                           |                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                       |                                   | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                       |                                   | A47K                                      |
| 1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                       |                                   |                                           |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                       | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                                 |
| La Haye                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                       | 10 mai 2005                       | Zuurveld, G                               |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul<br/>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br/>A : arrière-plan technologique<br/>O : divulgation non-écrite<br/>P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention<br/>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br/>D : cité dans la demande<br/>L : cité pour d'autres raisons<br/>.....<br/>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p> |                                                                                                                                       |                                   |                                           |

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 0716

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-05-2005

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |   | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|---|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| EP 0857449                                      | A | 12-08-1998             | DE 19704375 A1                          | 13-08-1998             |
|                                                 |   |                        | AT 209016 T                             | 15-12-2001             |
|                                                 |   |                        | DE 59802183 D1                          | 03-01-2002             |
|                                                 |   |                        | EP 0857449 A1                           | 12-08-1998             |
|                                                 |   |                        | ES 2168693 T3                           | 16-06-2002             |
| -----                                           |   |                        |                                         |                        |
| US 3596861                                      | A | 03-08-1971             | BE 740870 A                             | 01-04-1970             |
|                                                 |   |                        | CH 495734 A                             | 15-09-1970             |
|                                                 |   |                        | DE 1963591 A1                           | 01-10-1970             |
|                                                 |   |                        | FR 2026850 A5                           | 25-09-1970             |
|                                                 |   |                        | GB 1253392 A                            | 10-11-1971             |
| -----                                           |   |                        |                                         |                        |
| US 5178353                                      | A | 12-01-1993             | AT 113449 T                             | 15-11-1994             |
|                                                 |   |                        | AU 5107190 A                            | 05-09-1990             |
|                                                 |   |                        | WO 9009135 A1                           | 23-08-1990             |
|                                                 |   |                        | DE 69013897 D1                          | 08-12-1994             |
|                                                 |   |                        | DE 69013897 T2                          | 08-06-1995             |
|                                                 |   |                        | EP 0458840 A1                           | 04-12-1991             |
|                                                 |   |                        | NZ 232469 A                             | 25-09-1992             |
| -----                                           |   |                        |                                         |                        |

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82